



**Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi le 14 août 2017**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce quatorzième (14^{ème}) jour d'août deux mille dix-sept (2017) à dix-neuf heures trente (19h30), au 12 rue de l'Église, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Mesdames: Hélène Laboissonnière, maire
Guylaine Pelletier, conseillère siège 1
Monsieur : Yvan Bouchard, conseiller siège 2
Siège 3 vacant
Monsieur : Jean Bernier, conseiller siège 4
Madame : Léda Villeneuve, conseillère, siège 5
Monsieur : Gilles Gagnon, conseiller siège 6

Formant quorum sous la présidence de Madame Hélène Laboissonnière maire; Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire. Madame le maire déclare la séance ouverte à 19h30, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Ouverture de la séance à 19h30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2017
5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2017
6. Correspondance
7. Gestion Financière
 - 7.1. Factures du mois
 - 7.2. Remboursement de taxes suite au dépôt des certificats de l'évaluateur
 - 7.3. Annulation d'un assuré additionnel - Fonds d'aide aux loisirs de Saint-Onésime Inc.
 - 7.4. Ajout d'un assuré additionnel – Organisme Participation Familles
 - 7.5. Transaction de vente camion municipal
 - 7.6. Entente de renouvellement pour les contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) – PG Solutions
 - 7.7. Rémunération du personnel électoral – Élection générale du 5 novembre 2017
8. Législation
 - 8.1. Avis de motion -- Règlement 02-2017 Concernant l'imposition d'un droit supplétif au droit de mutation
9. Travaux publics
 - 9.1 Lancement d'un appel d'offres sur invitation
10. Loisirs et culture
 - 10.1 Mandat Actuel Conseil – Pont Couvert
 - 10.2 Mandat Actuel Conseil – Programmation TECQ
11. Varia

Résolution dénonçant l'implication financière du Fonds de Solidarité FTQ dans PANGEA
Lancement du plan de développement local 2018-2022
12. Période de questions
13. Prochaine séance de travail
14. Prochaine séance ordinaire
15. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER JUILLET 2017		
AGRO ENVIRO-LAB	Analyses TEU	280.54 \$
AMÉNAGEMENT LAMONTAGNE	Abat-poussière	6 036.19 \$
AQUATECH	Honoraires professionnels	1 353.81 \$
AQUATECH	Bris réseau égout	2 757.77 \$
BURO PLUS	Note de crédit	(12.06) \$
BURO PLUS	InfOnésime août 2017	115.32 \$
BURO PLUS	Contrat 9198	130.72 \$
CAMPOR ENVIRONNEMENT	Bris réseau égout	2 976.63 \$
CAMPOR ENVIRONNEMENT	Vidange fosses 2017	14 245.40 \$
DÉBROUSSAILLEUSE R.B. ENR.	Fauchage	885.30 \$
DHC, AVOCATS	Honoraires professionnels	513.25 \$
DOCTEUR ÉLECTRIQUE	Bris réseau égout	431.16 \$
FONDS D'INF. TERRITOIRE	Mutations	20.00 \$
IDC INFORMATIQUE	Service informatique	80.48 \$
JEANNOTTE, BIANCA	Remb. camp de jour	200.00 \$
LA FINE BOUCHE	Consultation plan dév.	123.60 \$
LE PLACOTEUX	Appel d'offres	381.72 \$
MRC DE KAMOURASKA	Kil. Insp. rég. mai 2017	12.90 \$
MRC DE KAMOURASKA	Serv. insp. rég. 3/4	3 366.00 \$
MS2 CONTRÔLE INC.	Lampes UV TEU	1 858.35 \$
MUNICIPALITÉ ST-PHILIPPE-DE-NÉRI	Q-P 2017	1 905.00 \$
POLYVALENCE BÉRUBÉ	Réso 136-2016 2/3	705.49 \$
POLYVALENCE BÉRUBÉ	Réso 136-2017	488.64 \$
SERVICE SANITAIRE L. HARTON	Vidange fosse TEU	501.29 \$
SERVICE SANITAIRE L. HARTON	Bris réseau égout	1 345.79 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	Tonnage juin 2017	189.40 \$
STEVE MARTIN	Contrat ent. mén. Réso 200-2016	600.00 \$
VILLE LA POCATIÈRE	Q-P incendie 2017 1/2	17 830.00 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Tonnage juin 2017	1 143.65 \$
VÉRONIQUE BÉRUBÉ	Remb. camp de jour	125.00 \$
	<i>Sous-total</i>	60 591.34 \$
BELL CANADA	418-856-3018	187.11 \$
BELL MOBILITÉ	418-860-8886	35.02 \$
HYDRO QUÉBEC	Éclairage public	252.15 \$
HYDRO QUÉBEC	Garage	39.53 \$
HYDRO QUÉBEC	Biofosse	716.52 \$
HYDRO QUÉBEC	Station pompage	87.90 \$
HYDRO QUÉBEC	Salle et 2e compteur	584.93 \$
HYDRO QUÉBEC	Pont couvert	33.34 \$
HYDRO QUÉBEC	Loisirs	29.63 \$
PETITE CAISSE	Frais de poste, articles quinc.	52.59 \$
VISA	Frais de poste	958.80 \$
SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS	Au 2017-07-31	7 346.09 \$
DAS ET COTISATION EMPLOYEUR	Au 2017-07-31	2 512.78 \$
GRAND TOTAL		73 427.73 \$

Rés.140-2017

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE

Rés.141-2017 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour

ADOPTÉE

Rés.142-2017 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017

Il fut demandé à combien s'élève les frais annuellement pour un employé de voirie municipale en tenant compte de l'ensemble des dépenses reliées au poste.

R : Selon les prévisions budgétaires de la municipalité c'est entre 45 000\$ et 69 000\$

Année 2012 : 47 021\$ Année 2013 : 44 561\$
Année 2014 : 58 897\$ Année 2015 : 68 757\$
Année 2016 : 55 352\$ Année 2017 : 53 170\$

Il fut demandé à combien s'élève les frais reliés aux contrats municipaux de voirie donnés en sous-traitance.

R : Entretien des terrains municipaux en 2016: 1 740\$
Entretien des terrains municipaux en 2017: 2 294\$

CORRESPONDANCE

Association québécoise d'urbanisme, invitation à une journée de formation
Statistiques Canada, données statistiques
Lettre d'un citoyen, remboursement demandé suite au dépôt d'un certificat de l'évaluateur
Campagne Solidarité-Ristigouche, appel à la solidarité
Gouvernement du Québec, confirmation d'aide financière PAARRM
MDDELCC, résultat de l'analyse du Règlement 11-2016

Gestion financière

Rés.143-2017 Factures du mois

Il est proposé monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes du mois de juillet 2017 au montant de **73 427.73\$**.

ADOPTÉE

Rés.144-2017 Remboursement de taxes suite au dépôt des certificats de l'évaluateur

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité procède au remboursement de taxes suivant :

Matricule 4342_79_9486.00_0000 au montant de **12.88\$**

ADOPTÉE

Rés.145-2017 Annulation d'un assuré additionnel - Fond d'aide aux loisirs de Saint-Onésime Inc.

Attendu la mise à jour notre couverture en assurances;

Attendu qu'il y a lieu d'annuler un assuré additionnel;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil autorise l'annulation de l'assuré additionnel - Fond d'aide aux loisirs de Saint-Onésime Inc.

ADOPTÉE

Rés.146-2017 Ajout d'un assuré additionnel - Organisme Participation Familles

Attendu la mise à jour notre couverture en assurances;

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter un assuré additionnel;

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil autorise l'ajout de l'assuré additionnel – Organisme Participation Familles.

ADOPTÉE

Rés.147-2017 Transaction de vente camion municipal

Attendu que, le camion GMC, Silverado portant le numéro d'identification: 1GECK14X69Z248937, appartenant à la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a été mis en vente par soumission avec prix de départ fixé à 8 000\$ (Rés.082-2017);

Attendu qu'une offre a été faite, pour l'acquisition de ce véhicule, par la compagnie Transport en vrac St-Denis;

Attendu que cette offre est au montant de huit mille deux cent dollars (8 200\$);

Attendu que la transaction à intervenir est finale, sans aucune garantie, le véhicule étant accepté par l'acquéreur tel quel;

En conséquence,
Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil accepte de procéder à la transaction de vente du véhicule pour la somme de huit mille deux cent dollars 8 200\$;

Que la directrice générale soit autorisé à signer tout document relatif à cette transaction.

ADOPTÉE

Rés.148-2017 Entente de renouvellement pour les contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA)

Attendu que la Municipalité souhaite conclure une entente de renouvellement pour les contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) avec PG Solutions;

Attendu que l'entente est valide pour cinq (5) ans, débutant le 1er janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2022;

Attendu que cette entente fixe l'augmentation annuelle à 2% et prévoit une augmentation statutaire de PG Solutions si moindre;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil accepte la proposition soumise par PG Solutions;

Que la directrice générale soit autorisé à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

Rés.149-2017 Rémunération du personnel électoral – Élection générale du 5 novembre 2017

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accorder au personnel électoral, et ce, relativement aux élections générales dont le jour du scrutin est annoncé le 5 novembre 2017, la rémunération décrétée par Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, soit le Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

ADOPTÉE

Législation

Avis de motion Règlement 02-2017 Concernant l'imposition d'un droit supplétif au droit de mutation

Monsieur le conseiller Jean Bernier donne avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le Règlement 02-2017 Concernant l'imposition d'un droit supplétif au droit de mutation sera adopté.

Travaux publics

Rés.150-2017 Lancement d'un appel d'offres sur invitation

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la municipalité lance un appel d'offres sur invitation pour la livraison 1000 tonnes métrique de 0-3/4 concassé (MG20) à la Route Jeffrey, placé 4 pouces d'épais à l'aide de l'outil approprié;

Que soit fourni à la municipalité par l'entrepreneur les coupons de pesées.

ADOPTÉE

Loisirs et culture

Rés.151-2017 Mandat Actuel Conseil – Pont Couvert

Considérant qu'il est nécessaire de procéder aux réparations du Pont Couvert;

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que mandat soit confié à Actuel Conseil afin de :

- Préparer les plans et devis
- Monter les plans et devis pour effectuer l'appel d'offre
- Surveiller l'exécution des travaux
- Approuver les certificats des paiements

Que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

Rés.152-2017 Mandat Actuel Conseil – Programmation TECQ

Considérant la contribution gouvernementale versée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

Considérant la nécessité de faire appel à un ingénieur pour la préparation des documents en lien avec les travaux programmés

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que mandat soit confié à Actuel Conseil afin de :

- Préparer les plans et devis
- Monter les plans et devis pour effectuer l'appel d'offre
- Surveiller l'exécution des travaux
- Approuver les certificats des paiements

Que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

VARIA

Rés.153-2017 **Résolution dénonçant l'implication financière du Fonds de Solidarité FTQ dans PANGEA**

- Attendu que** deux des plus importants investisseurs institutionnels du Québec, soit la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ ont investi chacun 10 millions de dollars dans le cadre d'une ronde de financement de 50 millions de Pangea;
- Attendu que** selon son modèle d'affaire, Pangea achète des terres et s'associe à des agriculteurs locaux pour créer une société de production agricole;
- Attendu que** ce modèle d'affaire favorise principalement la production céréalière sur de grandes superficies localisées dans les secteurs d'agriculture dynamique et non les terres sujettes à une déprise agricole ou dévalorisées, et n'est donc pas favorable à la diversification de notre agriculture ou à une remise en culture des terres non optimisées ou à une occupation dynamique du territoire;
- Attendu qu'** une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;
- Attendu que** l'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;
- Attendu que** la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs;
- Attendu que** l'achat de terres par des firmes d'investissement privées, en co-entreprise ou non constitue un modèle d'agriculture qui s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles de la MRC de Kamouraska et conséquemment, aux intérêts de la communauté;
- Attendu que** la MRC de Kamouraska a déjà énoncé, à plusieurs reprises ses préoccupations en regard de l'accaparement et la financiarisation des terres et a déposé un mémoire à cet effet à la commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en 2015;
- Attendu que** la Caisse de dépôt et de placement du Québec ainsi que le Fonds de solidarité FTQ sont constitués en quelque sorte de «l'argent des Québécois», et qu'à cet effet, les investissements devraient considérer les intérêts de la population et non seulement les bonnes occasions;

EN CONSEQUENCE,

Il est unanimement proposé et résolu

QUE le présent conseil déplore les investissements réalisés par le Fonds de solidarité FTQ et la Caisse de dépôt et de placement du Québec dans l'entreprise Pangea, dont le modèle d'affaire, assimilable à de l'accaparement et de la financiarisation des terres, constitue une concurrence au développement des entreprises agricoles familiales et à la relève, et nuit à l'occupation dynamique du territoire.

Souligne l'importance que les investissements issus de fonds publics, notamment en provenance de la Caisse de dépôt et de placement du Québec et du Fonds de solidarité de la FTQ soient effectués en considérant l'intérêt de l'ensemble de la population québécoise et en priorisant l'acceptabilité sociale.

À cet effet, le présent conseil demande à ce que ces organisations ne s'associent plus à des entreprises dont les pratiques sont largement décriées ou remises en question par de nombreux acteurs de la société.

ADOPTÉE

Tour de table des élus

Plan de développement local 2018-2022

Le lancement du Plan de développement local 2018-2022, aura lieu le 5 septembre 2017 à 20h30 à la salle Les Générations.

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le 23 août prochain, les employés seront en formation. (Organisation de l'élection municipale)

Période de questions (ouverture à 19h48, fermeture à 20h23)

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

Prochaine séance de travail

Lundi le 28 août 2017

Prochaine séance ordinaire

Mardi le 5 septembre 2017

Rés.154-2017

Levée de la séance

Il est proposé monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à vingt heures (20h24).

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, Hélène Laboissonnière, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales